SORBONNE UNIVERSITÉ

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 26 JUIN 2025

Délibération n°14/2025

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA FACULTÉ DE SANTÉ

Membres en exercice	40
Membres présents	16
Membres représentés	12
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2
CONTRE	0
POUR	26
Nombre de suffrages exprimés	26

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE ADOPTENT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA FACULTÉ DE SANTÉ TELLES QU'ANNEXÉES;

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation

Stéphanie BONNEAU
Vice-présidente de la Commission de la Formation
et de la vie universitaire

Sorbonne Université

Modalités de Contrôle des Connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Diplôme d'Etat de sage-femme : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Année universitaire 2025-2026

La Faculté de Santé Sorbonne Université a soumis au conseil de faculté du 04/06/ 2025, pour approbation, les modifications apportées aux contrôles des connaissances relatives aux études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et du diplôme d'Etat de sage-femme pour l'année universitaire 2025-2026.

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme ;

Vu l'arrêté modifié du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;

Vu le décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10/03/2025

SOMMAIRE

I. Dispositions générales 3
II. Formes d'examens 4
III. Modalités de validation 5
3.3. Modalités du certificat de synthèse clinique et Thérapeutique (CSCT) 7
IV. Service Sanitaire 7
V. Parcours personnalisé 8
Cycle Master 1ère année : SMa4 16
*****Service Sanitaire : **2** ECTS, Réalisation des actions pratiques sur les thématiques choisies par les étudiants 16
Cycle master 2ème année : SMa5 17

I. Dispositions générales

1.1. Deux programmes en cours :

- « Ancien programme » : Les études en vue du Diplôme d'État de sage-femme se composent de deux cycles :
  - ✓ Le premier cycle (Arrêté du 19 Juillet 2011) est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.
  - ✓ Le deuxième cycle (Arrêté du 11 mars 2013) sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques.

- « Nouveau programme » (arrêté du 03 Juillet 2024) : Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique se composent de trois cycles :
  - ✓ Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et confère le grade licence.
  - ✓ Le deuxième cycle est sanctionné par le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques et confère le grade master.
  - ✓ Le troisième cycle est sanctionné par le diplôme d'Etat de docteur en maïeutique. Il est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences.

Conformément à l'Art. 19. –Le décret a été appliqué à compter de l'année universitaire 2024-2025 aux étudiants ayant débuté la deuxième année du premier cycle des études de maïeutique après le 1er septembre 2024.

1.2. Appellation des années d'études actuellement mises en œuvre :

- **1er cycle conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) :**

  - 2ème année (SMa2) de Formation en Sciences Maïeutiques : Nouveau programme en cours.
  - 3ème année (SMa3) de Formation en Sciences Maïeutiques : Le nouveau programme sera mis en œuvre en 2025-2026 en 3ème année pour les étudiants ayant validé leur SMa2 en 2024-2025.

  La formation des étudiants ayant le statut de « redoublant » ou « réintégrant la formation » en SMa3 en 2025-2026 se poursuivra selon « l'ancien programme » (Arrêté du 19 Juillet 2011). Nous proposons donc d'identifier cette année « parallèle » de SMa3 selon l'ancien programme(AP) de la façon suivante : **« SMa3-AP »**

- **2ème cycle conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMa) : ancien programme en cours, conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme (DE).**

  - 4ème année (SMa4) de Formation en Sciences Maïeutiques
  - 5ème année (SMa5) de Formation en Sciences Maïeutiques

Seuls les étudiants qui ont validé les six semestres de formation théorique et clinique afférents au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, soit l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), sont autorisés à passer dans le ~~cycle Master~~ le deuxième cycle.

Le Diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation,
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- Et soutenu leur mémoire avec succès.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés. Au cours des années de Sma2, Sma3, Sma4 et Sma5, Il n'existe **aucune compensation entre les UE** (qu'elles soient théoriques ou cliniques). Une dette de passage en année supérieure n'est autorisée qu'au premier cycle (de SMa2 vers SMa3) et seulement pour ~~le PIX et~~ la FGSU (Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

II. Formes d'examens

2.1. Pour les UE théoriques :

Les évaluations peuvent être réalisées sous différentes formes :

- **Épreuves écrites**
  - QR : questions rédactionnelles ;
  - QCM : questions à choix multiple ;
  - QRU : questions à réponse unique ;
  - QROC : Questions à Réponse Ouverte et Courte, lecture critique d'article ;
  - Tests de Concordance de Script ;
  - Cas cliniques, éventuellement informatisés….
- **Épreuves orales**
  - **Travaux personnels individuels ou en groupe** (exposés, rédaction d'une fiche de lecture ou d'un article, portfolio, recherches bibliographiques, analyse de situation clinique) ;
  - **Présence et productions personnelles lors de travaux pratiques ou de travaux dirigés**.

Les étudiants de deuxième cycle rédigent un mémoire individuel dactylographié qui sera évalué et donnera lieu à une soutenance orale.

2.2. Pour les UE cliniques :

Les UE cliniques peuvent être composées de plusieurs ECUE (éléments constitutifs de l'UE) comme les UE théoriques.
L'apprentissage clinique peut consister en de la simulation en santé (basse/hautefidélité), des séances d'apprentissage du raisonnement clinique, des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Les évaluations peuvent se faire selon les modalités suivantes : rapport de stage, ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré), évaluation clinique dans un service, enseignement dirigé noté, validation d'un MOOC, portfolio, entretien pédagogique, ou réalisation d'un travail personnel. Ces modalités pouvant être combinées.

Pour les stages : l''évaluation est réalisée, au minimum, par l'évaluation du stage au moyen d'un document appelé **« feuille d'appréciation de stage »**, élément constitutif du « carnet de stage ». Ce document est complété par le responsable du stage. Il est à remettre dans la semaine qui suit la fin du stage à une sage-femme enseignante. L'évaluation du stage peut être associée à une **épreuve complémentaire propre à l'UE clinique,** sous forme d'ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré), d'évaluation clinique dans un service, d'enseignement dirigé noté, de validation d'un MOOC ou de réalisation d'un travail personnel.
Une UE « stage long » de 12 ECTS et un Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique sont organisés au cours du dernier semestre du deuxième cycle.

~~La FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence) et le PIX sont deux UE complémentaires, obligatoires pour l'obtention du DFGSMa ; même en dettes.~~

III. Modalités de validation

3.1. Les UE Théoriques :

L'évaluation d'une UE peut se composer de plusieurs épreuves de formes différentes (voir détails dans tableaux). Pour valider une UE d'enseignement théorique, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne ≥ 10/20. Une note moyenne < 10/20 oblige à repasser une épreuve portant sur l'ensemble des enseignements contribuant à l'UE lors d'une deuxième session d'examen. A l'issue de la deuxième session d'examens, toute UE non validée entraine le redoublement. L'absence à une épreuve et les travaux personnels non présentés à la date demandée entrainent la note de 0.

3.2. Les UE Cliniques :

Les UE cliniques peuvent être composées de plusieurs ECUE (éléments constitutifs de l'UE) dont des stages. L'UE clinique est validée si l'ensemble de ses ECUE est validé.

La validation des stages est prononcée au vu des feuilles d'appréciation de stage, par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage. L'épreuve complémentaire est évaluée par des membres de l'équipe pédagogique du département de maïeutique :

- ***ECUE clinique validée uniquement par la validation du stage*** *:* Si le stage est **non-validé**, l'ECUE clinique est **non-validée**. L'étudiant doit alors refaire un stage dit « de rattrapage » avant la délibération du jury de la deuxième session d'examen. Si ce 2ème stage est **non-validé**, l'étudiant redouble.
- ***ECUE clinique validée par la validation du stage + la validation d'une épreuve complémentaire****:* **L'ECUE clinique est validée selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :**

Les modalités de validation en première et en deuxième session de l'ECUE clinique sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<table>
<tr><th colspan="4">VALIDATION DE L'ECUE CLINIQUE : 1ère SESSION</th><th>STAGE DE RATTRAPAGE</th><th>VALIDATION DE L'ECUE CLINIQUE : 2ème SESSION</th></tr>
<tr><td rowspan="3">STAGE VALIDÉ</td><td rowspan="6">selon épreuve associée</td><td>Epreuve associée
VALIDÉE</td><td>ECUE CLINIQUE
VALIDÉE</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Epreuve associée
(ECOS, épreuve clinique)
NON VALIDÉE</td><td rowspan="2">ECUE CLINIQUE
NON VALIDÉE</td><td>OUI</td><td>Validation du stage de rattrapage
ET
validation de l'épreuve associée
(ECOS, épreuve clinique)</td></tr>
<tr><td>Epreuve associée
(portfolio ou E.D ou MOOC)
NON VALIDÉE</td><td>NON</td><td>Validation du portfolio ou de l'E.D.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">STAGE
NON VALIDÉ</td><td>pas d'épreuve associée</td><td rowspan="3">ECUE CLINIQUE
NON VALIDÉE</td><td rowspan="3">OUI</td><td rowspan="2">Validation du stage de rattrapage</td></tr>
<tr><td>Epreuve associée
VALIDÉE</td></tr>
<tr><td>Epreuve associée
(ECOS, épreuve clinique, portfolio, E.D ou MOOC)
NON VALIDÉE</td><td>Validation du stage de rattrapage
ET
validation de l'épreuve associée
(ECOS, épreuve clinique, portfolio ou E.D.)</td></tr>
</table>

Si l'étudiant ne satisfait pas aux modalités de validation en 2ème session : il redouble

- ***Durée du stage dit de « rattrapage »*** **:** La durée du stage de rattrapage peut différer de la durée initiale du stage correspondant à cette UE clinique. L'équipe pédagogique de la structure décide de la durée du stage de rattrapage considéré. **Seules 6 semaines de stages peuvent être reprogrammées pendant l'été. Si l'étudiant a plus de 6 semaines de stage à rattraper : il redouble.**

~~**Le service sanitaire :**~~

~~Principe : à l'instar des UE pharmacologie et nutrition qui sont enseignées de manière transversale dans différentes UE, le service sanitaire fera l'objet d'enseignements transversaux sur les 2 cycles de formation en sciences maïeutiques. En effet, de nombreux objectifs de prévention relèvent des UE Santé publique, obstétrique, gynécologie. Les interventions relèvent des UE cliniques au cours desquelles sont effectuées des vacations de Préparation à la Naissance et à Parentalité, des stages en Protection Maternelle et Infantile, en centres de Planification Familiale, Consultations prénatales et lors des UE optionnels (éducation à la sexualité et à la vie affective auprès de collégiens).~~

3.3. Modalités du certificat de synthèse clinique et Thérapeutique (CSCT) :

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatologie et gynécologie. Ce certificat se compose de deux parties :

- **Une épreuve clinique auprès de deux femme(s) enceinte(s) et/ou accouchée(s), associée à une épreuve orale**, portant sur des questions d'obstétrique, de gynécologie, de législation et/ou de néonatologie en lien avec le cas clinique et pouvant inclure une question d'urgence. Les épreuves sont évaluées par un jury composé de deux sages-femmes dont au moins une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. La durée maximum de l'épreuve est de 3h30. Cette épreuve sera effectuée lors du dernier semestre du cursus. L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 de l'Arrêté du 11 mars 2013. Le jury prononce la validation ou la non-validation de l'épreuve clinique associée à une épreuve orale.

- **Une épreuve écrite portant sur l'ensemble du programme de la formation en sciences maïeutiques.** Cette épreuve est validée par l'obtention d'une note égale ou **supérieure à 12/20.** L'épreuve d'une durée de 2 heures se compose de cas cliniques + questions. Elle porte sur l'ensemble des compétences des sages-femmes. Le sujet d'épreuve est composé et validé chaque année par l'ensemble des sages-femmes membres de l'équipe pédagogique du DUM et de sa directrice. La correction est effectuée par les sages-femmes membres de l'équipe pédagogique du DUM. Chaque cas clinique est corrigé séparément par un jury et bénéficie d'une double correction. Pour chaque cas clinique la note finale est attribuée après concertation des deux correcteurs.

Si l'étudiant n'a pas validé l'épreuve clinique associée à l'oral, un stage obligatoire de 4 semaines (en pré et post natal) est organisé par l'équipe pédagogique avant la deuxième session.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme. Si à l'issue de la deuxième session, l'étudiant n'a pas validé l'épreuve clinique associée à une épreuve orale et/ou n'a pas obtenu au minimum la note de 12/20 à l'épreuve écrite : il redouble.

IV. Service Sanitaire

Les étudiants effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique dans les deux programmes en cours.

Les crédits d'enseignement dédiés au service sanitaire représentent cinq ECTS sur l'ensemble du service sanitaire :

- ✓ En SMa3 l'acquisition des compétences théoriques et la préparation du projet représente 3 ECTS.
- ✓ En SMa4 la réalisation de l'action concrète de prévention et l'évaluation de l'action représentent 2 ECTS.

Les crédits d'enseignement acquis sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant(e) lorsqu'il/elle a acquis et capitalisé l'ensemble des crédits d'enseignement issus des différentes unités d'enseignement concernées et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Organisation dans l'ancien programme pour les étudiants de « SMA3-AP » et de SMa4 :

	ECTS	Cycle d'enseignement	
Enseignements théoriques pris dans les UE			**Validation**
UE 6 SANTE PUBLIQUE -DEMARCHE DE RECHERCHE	**2**	1er Cycle	Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s) : validation du projet écrit de service sanitaire.
UE 3 GYNECOLOGIE	**1**		
Total ECTS	**3**		
Actions pratiques (1 semaine de stage = 1 ECTS)			**Validation de l'action**
SUIVI POST NATAL **1 semaine pour effectuer l'action selon le domaine choisi (alimentation, addictions, prévention, contraception)**	**1**	2ème Cycle	Validation du stage
PLANIFICATION ET SURVEILLANCE GYNECOLOGIQUE **1 semaine pour effectuer l'action selon le domaine choisi (alimentation, addictions, prévention, contraception**	**1**	2ème Cycle	Validation du stage
Total ECTS	**2**		
Total ECTS pour le Service Sanitaire	**5**		

Organisation dans le nouveau programme pour les étudiants de SMa3 :

	ECTS	Cycle d'enseignement	
Enseignements théoriques pris dans les UE			**Validation**
Domaine suivi gynécologique : UE Santé sexuelle et reproductive (2)	**2**	1er Cycle	Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s) : validation du projet écrit de service sanitaire.
Domaine suivi prénatal : U.E. Accompagnement du projet de naissance (1)	**1**		
Total ECTS	**3**		

Les modalités d'organisation du service sanitaire sur le second cycle ne sont encore mises en œuvre.

V. Parcours personnalisé

5.1. Organisation dans le nouveau programme :

Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique : Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines non strictement médicales… Le parcours personnalisé représente au minimum 10 % du total des enseignements.

En Sma2 et en SMa3 le parcours personnalisé en organisé dans la plaquette de formation selon le nouveau programme sous la forme de :

- une UE de 3 ECTS en semestre S3
- une UE de 3 ECTS en semestre S4
- une UE de 3 ECTS en semestre S5
- et Une UE de 3 ECTS en semestre S6.

5.1. Reconnaissance de l'engagement étudiant pour le premier cycle :

La reconnaissance de l'engagement étudiant pourra être choisie comme modalité de validation de l'UE « parcours personnalisé » de 3 ECTS du semestre S4 (SMa2) OU du Semestre S6 (SMa3), selon la procédure mise en œuvre à la Faculté de Santé Sorbonne Université. Les documents de présentation seront remis à l'étudiant en début d'année universitaire.
Possibilité réglementaire de faire reconnaitre **une seule fois** le parcours personnalisé au cours de la formation.

Modifications en SMa 2 : proposition de réorganisation du programme car le domaine post-natal n'apparaissait pas en SMa2 dans le programme proposé en 2024_2025 (première mise en œuvre de la réforme).
Il sera donc aussi à prévoir en 2026-2027 une modification de la répartition des ECTS en SMa3 (maintien des bornes du décret sur le premier cycle).

Premier cycle : 2ème année (SMa2) :

Pour être admis en SMa3, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa2.
Les étudiants ne validant pas la SMa2 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

DOMAINE	UE	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	EVALUATION	ECTS/semestre	
			Nombre & type	S 3	S 4
Socle fondamental	Sémiologie - Pharmacologie	Histoire, compétences et missions des sages-femmes	Epreuve écrite	3	
		Raisonnement clinique - Sémiologie générale			
		Pharmacologie générale	Epreuve écrite		
	Physiologie et pathologie des systèmes d'organes (1)	Système cardio-vasculaire	Epreuve écrite	5	
		Système respiratoire et ORL	Epreuve écrite		
		Système sanguin et lymphatique	Epreuve écrite		
		Système néphro-urinaire	Epreuve écrite		
	Physiologie et pathologie des systèmes d'organes (2)	Système digestif	Epreuve écrite		5
		Système musculo-squelettique et tégumentaire	Epreuve écrite		
		Système nerveux & organes des sens	Epreuve écrite		
		Système endocrinien	Epreuve écrite		
	Processus infectieux	Microbiologie	Epreuve écrite	5	
		Pathologies infectieuses			
		Immunologie	Epreuve écrite		
		Hygiène hospitalière	Epreuve écrite		
		Pharmacologie	Epreuve écrite		
	UE Clinique socle fondamental	Bases théoriques et travaux pratiques, Simulation (basse/haute-fidélité), ECOS (1)	ECOS	2	
		Stage de soins généraux	Validation du stage + entretien pédagogique	4	
Suivi gynécologique	Suivi gynécologique (1)	Anatomie et physiologie de l'appareil reproducteur féminin	Epreuve écrite	2	
		Etapes génésiques de la femme	Epreuve écrite		
Suivi prénatal	Suivi des grossesses à bas risques(1)	Physiologie de la grossesse et suivi pré-natal	Epreuve écrite	3	
		Embryologie	Epreuve écrite		
Suivi pernatal	Naissances eutociques (1)	Cytogénétique & génétique	Epreuve écrite		4

DOMAINE	UE	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	EVALUATION	ECTS/semestre	
			Nombre & type	S 3	S 4
		L'accouchement	Epreuve écrite		
		Le post-partum immédiat			
	UE Clinique suivi pernatal	Stage pernatal	Validation de stage + entretien		4
Suivi Postnatal	Suivi de la mère et de l'enfant à bas risque (1)	Le post-partum maternel	Epreuve écrite		2
		nouveau-né en SDC	Epreuve écrite		
	UE clinique suivi postnatal	FGSU, Bases théoriques théorique et travaux pratiques Simulation (basse/haute-fidélité), ECOS (2)	AFGSU + ECOS		2
		Stage postnatal	Validation de stage + entretien		4
Générique	Santé Publique	Concepts de santé publique	Epreuve écrite	3	
		Santé environnementale	Enseignement dirigé noté		
	Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation	Droit - Législation	Epreuve écrite		4
		Psychologie - Communication	Epreuve écrite		
		Ethique	Validation		
		Langue vivante étrangère	Test de progression		
Recherche	Recherche	Initiation à la recherche	Travail écrit et présentation orale		2
Parcours personnalisé	UE Libre S3	Parcours personnalisé S3	Modalité(s) propre(s) au parcours choisi + travail écrit personnel	3	
	UE Libre S4	Parcours personnalisé S4	Modalité(s) propre(s) au parcours choisi + travail écrit personnel		3
			TOTAL	30	30

Premier cycle : 3ème année (SMa3) : entièrement nouveau

Pour être admis en SMa4, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa3.
Les étudiants ne validant pas la SMa3 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

DOMAINE	UE	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	EVALUATION	ECTS/semestre	
			Nombre & type	S 5	S 6
Suivi gynécologique	Suivi gynécologique (2)	Suivi gynécologique de prévention	Epreuve écrite	1	
		Infections uro-génitales	Epreuve écrite	1	
	UE Santé sexuelle et reproductive (1)	Contraception	Epreuve écrite	1	
	UE Santé sexuelle et reproductive (2) *	Promotion de la Santé	Epreuve écrite Présentation écrite du projet de service sanitaire		2
	U.E. Clinique gynécologique	Stage de gynécologie (4 ECTS en S5 ou S6)	Validation du stage + entretien	4 ECTS en S5 ou S6**	
Suivi prénatal	Suivi des grossesses à bas risques (2)	Suivi médical de la grossesse	Epreuve écrite	2	
		Droit – Législation – psychologie – communication	Epreuve écrite		
	Suivi des grossesses à bas risques (3)	Dépistage et prévention des risques médico-psycho-psycho-sociaux	1 exposé oral de groupe		1
		Echographie obstétricale	Epreuve écrite		1
	U.E. Accompagnement du projet de naissance (1) *	Préparation à la naissance et à la parentalité	Epreuve écrite présentiel obligatoire aux séminaires de PNP		1
	U.E Clinique prénatale	Travaux pratiques, simulation haute et basse fidélité, ECOS	présentiel obligatoire aux TP+ ECOS	1	
		Stage prénatal 1 (4 ECT en S5 ou S6)	Validation du stage	4 ECTS en S5 ou S6**	
		Stage prénatal 2 (2 ECTS en S5 ou S6)	Validation du stage + Entretien	2 ECTS en S5 ou S6**	
Suivi pernatal	Naissances eutociques (2)	Physiologie obstétricale	Epreuve écrite	1	

DOMAINE	UE	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	EVALUATION	ECTS/semestre	
			Nombre & type	S 5	S 6
		Surveillance clinique et paraclinique perpartum	ED Noté	1	
		Prise en charge du nouveau-né à la naissance	Epreuve écrite	1	
	Naissances eutociques (3)	Moyens d'action permartum	Epreuve écrite		2
		Droit législation	Epreuve écrite		1
	UE clinique pernatale	Stage Pernatal 1 (4ECTS en S5)	Validation du stage + entretien	4 ECTS en S5 ou S6**	
		Stage Pernatal 2 (4 ECTS en S5 ou S6)	Validation du stage + portfolio	4 ECTS en S5 ou S6**	
		Stage Pernatal 3 (1 ECTS en S6)	Validation du stage + entretien	1 ECTS en S5 ou S6**	
Suivi postnatal	Suivi de la mère et de l'enfant à bas risque (2)	Surveillance du post-partum	Epreuve écrite	2	
		Surveillance du nouveau-né en maternité	Epreuve écrite ED Noté	2	
		Alimentation du nouveau-né	Epreuve écrite	1	
	Accompagnement de la parentalité (3)	Interaction parent-enfant	Epreuve écrite		2
	UE clinique postnatale	Travaux pratiques, simulation haute et basse fidélité, ECOS	présentiel obligatoire aux TP+ ECOS		1
		Stage postnatal 1 (4 ECTS en S5 ou S6)	Validation du stage Epreuve clinique	4 ECTS en S5 ou S6**	
		Stage postnatal 2 (1 ECTS en S6)	Validation du stage + entretien	1 ECTS en S5 ou S6**	
Générique	UE Sciences humaines, sociales & professionnelles (2)	Numérique en Santé	Epreuve écrite		2
		Anglais	Epreuve écrite	1	
Recherche	UE Recherche (2)	Recherche	Epreuve écrite		2
Parcours personnalisé	UE Libre S5	Parcours personnalisé S5	Validation propre à l'UE choisie	3	
	UE Libre S6	Parcours personnalisé S6	Validation propre à L'UE choisie		3
				30	30

*** dont cours correspondant au service sanitaire (partie théorique) de 3 ECTS**

**** ECTS de stage répartis en fonction de la ligne de stage de l'étudiant avec la répartition 12 ECTS en S5 et 12 ECTS en S6**

Premier cycle : 3ème année (SMa3- AP) : remanié

Pour être admis en SMa4, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa3.
Les étudiants ne validant pas la SMa3 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.
Nb : L'UE PHARMACOLOGIE et l'UE NUTRITION sont dites « intégrées ». Elles sont enseignées et évaluées de manière transversale dans les différentes UE

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 5	S 6
1 Obstétrique, Maïeutique	7	• EC 1 Suivi prénatal • EC 2 Anesthésie • EC 3 Suivi postnatal	CONTROLE CONTINU	1 exposé oral de groupe Présentiel obligatoire aux séminaires de PNP Au moins 3 épreuves écrites	~~4~~ **2**	~~3~~ **5**
2 Puériculture, néonatologie, pédiatrie	6	• EC 1 Nouveau-né en maternité • EC 2 Situations cliniques diverses • EC 3 Réanimation néonatale		**Au moins 1 épreuve écrite + 1 ED noté**	~~3~~ **4**	~~3~~ **2**
3 Gynécologie	3*	• EC 1 Infections Sexuellement Transmissibles • EC 2 Pathologies de l'appareil génital		Au moins une épreuve écrite	~~1~~ **3**	~~2~~ **0**
5 Santé, Société, Humanité	5	• EC 1 Ethique • EC 2 Anthropologie • EC 3 Psychologie		**Au moins 1 épreuve écrite**	3 **2**	2 **3**
6 Santé publique, Démarche de recherche	5*	• EC 1 Introduction à la recherche • EC 2 Santé Publique		**Projet de prévention primaire SSES** **Au moins une épreuve écrite**		~~2~~ **4**
		• EC 3 Anglais médical		1 épreuve écrite	~~3~~ **1**	
8 Génétique	4			~~au moins 2 épreuves écrites~~ 1 épreuve-écrite	~~2~~ **4**	~~2~~ **0**
12 Rein et voies urinaires	2	• EC 1 Physiologie • EC 2 Pathologie		~~au moins 2 épreuves écrites~~ 1 épreuve-écrite	~~1~~ **2**	~~1~~ **0**
13 Autres systèmes	2	• EC 1 Système digestif • EC 2 Système dermatologique		~~au moins~~ 2 épreuves écrites	~~1~~ **0**	~~1~~ **2**
L Librement choisie	2	Activité librement choisie	Modalités propres à l'UE librement choisie		-	2
Clinique**	24	• EC 1 Suivi Prénatal 6 ECTS : *Stage prénatal 1 de 4 ECTS en S5 ou S6*	Validation des 2 stages + + 3 vacations d'échographie + 3 vacations de PNP + ECOS		12	12

* Service Sanitaire : **3** ECTS théoriques 1 ECTS en « gynécologie » et 2 ECTS en « Santé Publique ».
** : ECTS de stage répartis en fonction de la ligne de stage de l'étudiant avec la répartition 12 ECTS en S5 et 12 ECTS en S6

		Stage prénatal 2 de 2 ECTS en S5 ou S6 (associé au stage postnatal 2)			
		• EC 2 Suivi Pernatal 12 ECTS *Stage pernatal 1 de 4 ECTS en S5 ou S6* *Stage pernatal 2 de 4 ECTS en S5 ou S6* *Stage pernatal 3 de 4 ECTS en S5 ou S6*	 Validation du stage + entretien Validation du stage + portfolio Validation du stage + entretien		
		• EC 3 Suivi Postnatal 6 ECTS *Stage postnatal 1 de 4 ECTS en S5 ou S6* *Stage poste natal 2 de 2 ECTS en S5 ou S6 (associé au stage prénatal 2)*	ECOS Validation du stage + Epreuve clinique Validation du stage + entretien		

Cycle Master 1ère année : SMa4

Pour être admis en SMa5, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa4.
Les étudiants ne validant pas la SMa4 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 1	S 2
1 Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal, Médecine fœtale, Démarche clinique	11	• EC 1 Obstétrique, Maïeutique • EC 2 Démarche clinique	CONTROLE CONTINU	au moins 5 épreuves écrites + 1 épreuve orale	7	4
2 Néonatologie, pédiatrie	6	• EC Nouveau-né présentant une pathologie		au moins 3 épreuves écrites	4	2
3 Gynécologie, Santé génésique des femmes	2	• EC Santé génésique des femmes		au moins 2 épreuves écrites	0	2
4 Pharmacologie	4	• EC 1 Thérapeutiques médicamenteuses • EC 2 Pharmacovigilance et toxicologie		au moins 2 épreuves écrites	2	2
5 Sciences humaines et sociales, Droit, Economie, Management,	4	• EC 1 Psychologie		1 épreuve écrite	2	
		• EC 2 Droit		au moins 1 épreuve écrite		2
6 Santé publique	4	• EC 1 Systèmes de Santé • EC 2 Problèmes de Santé publique		au moins 2 épreuves écrites	2	2
R Recherche	3	• Méthodologie de la recherche		Une épreuve écrite en S1 Validation de la présence aux TP de S2	1	1
		• Langue étrangère : Anglais		au moins 1 épreuve écrite et/ou orale		1
M Mémoire	2	Projet de recherche	Epreuve finale	Introduction à l'étude	0	2
C Clinique	**22+2***	• EC 1 Suivi Prénatal	Validation du stage + validation de 6 vacations[2] PNP[3] + validation de 6 vacations d'échographie		12	12
		• EC 2 Suivi Pernatal	Validation des 3 stages + Validation du portfolio			
		• EC 3 Suivi Postnatal	Validation du stage + encadrement clinique			
		• EC 4 Planification, surveillance gynécologique	Validation des stages			
		• EC 5 Action du service sanitaire	Validation de l'action du SSES			

***Service Sanitaire : **2** ECTS, Réalisation des actions pratiques sur les thématiques choisies par les étudiants

[2] Les vacations de PNP et d'échographie sont réalisées pendant le stage de consultation ou réparties sur l'année universitaire.
[3] PNP : préparation à la naissance et à la parentalité.

Cycle master 2ème année : SMa5

Pour valider la SMa5, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa5.
Les étudiants ne validant pas la Sma5 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.
Cependant si leur mémoire a été soutenu avec succès et « **validé** », ils gardent le bénéfice de cette validation.

Unités d'Enseignement	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 3	S 4
1 Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal, Médecine fœtale, Démarche clinique	5	EC 1 Obstétrique, Maïeutique	CONTROLE CONTINU	4 épreuves écrites + 1 travail personnel (rendu écrit et présentation orale)	3	2
		EC 2 Diagnostic anténatal		1 épreuve écrite		
2 Néonatologie, pédiatrie	3	• EC Nouveau-né présentant une pathologie		3 épreuves écrites	2	1
3 Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP	2	• EC 1 Assistance médicale à la procréation • EC 2 Sexologie • EC 3 Violences faites aux femmes		2 épreuves écrites	1	1
5 Sciences humaines et sociales, Droit, Economie, Management, Langue étrangère	4	• EC 1 Psychiatrie • EC 2 Droit & législation professionnelle • EC 3 Economie & management		4 épreuves écrites Et 1 travail personnel écrit et/ou oral	3	1
PP Parcours personnalisé	12	Parcours librement choisi	Selon les modalités de validation de chaque parcours		6	6
M Mémoire	4	Projet de recherche	Epreuve finale	Mémoire de fin d'études[4]	-	4
C Clinique	30	• EC 1 Suivi Prénatal • EC 2 Suivi Pernatal • EC 3 Suivi Postnatal • EC 4 Planification, surveillance gynécologique	• Validation des stages + 6 vacations de PNP[5] • Validation des stages + 1 travail personnel • Validation des stages • Validation des stages		15	15

CSCT Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique	-	Connaissances et compétences de la SF	Epreuve finale	1 épreuve clinique associée à 1 épreuve orale 1 épreuve écrite[6]	-	-

[4] Lors de la validation, une mention est attribuée allant de « assez bien » à « très bien avec félicitations du jury ».
[5] Préparation à la naissance et à la parentalité. Séances réalisées pendant le stage prénatal ou réparties sur l'année universitaire
[6] Minimum de 12/20 exigé